

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	43	45

N° 27/2018

OBJET : Accord-cadre à marchés subséquents - Pool routier entretien : débroussaillage et de déneigement sur le territoire (3 lots) / reconduction expresse de marché

L'an deux mille dix-huit et le 06 février à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, ZAMPESE Joséphine, Annick MELINA, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIE, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, REMY Jean Louis, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE Denis BEZIAT, René MARCHAND, Pierre Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean Claude BLANC, Denis BEZIAT.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : M^{me} Hélène JOACHIM donne procuration à M. DEJEAN Serge, M. Michel COURTIADÉ à Mme Sabine PARACHE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Sébastien VINCINI, Mme Nadia ESTANG

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la signature d'un accord-cadre à marchés subséquents le 27 mars 2017 pour la réalisation des prestations suivantes :

- Lot 1 : Débroussaillage sur les communes de Labruyère-Dorsa, Beaumont sur Lèze, Auribail, Mauressac et Esperce avec l'entreprise SAS REBOUIL
- Lot 2 : Débroussaillage sur les communes de Grépiac, Le Vernet et Venerque avec l'entreprise BECANNE SAS Environnement et services
- Lot 3 : Déneigement mécanique sur les communes de Grépiac, Le Vernet, Venerque, Labruyère-Dorsa, Beaumont sur Lèze, Auribail, Mauressac, Auterive, Miremont et Esperce.

Il précise que la prestation du :

- lot 1 a été confié à la SAS REBOUIL
- lot 2 a été confié à BECANNE SAS Environnement et services
- lot 3 a été confié à la SAS BECANNE.

Il précise que les prestations ont débuté le 1^{er} avril 2017 pour une durée d'un an reconductible 2 fois maximum par décision expresse. L'article 4 des actes d'engagement prévoit une reconduction expresse des accords-cadres 2 mois avant la fin du marché.

Monsieur le Président propose de reconduire l'accord-cadre pour une année supplémentaire.

Considérant cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du Président exposée ci-dessus,
- **DECIDE** de reconduire les 3 lots constituant l'accord-cadre.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS